Fiche de Données de Sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EnduroEco VE9

Révision: 2021-03-07 **Version:** 04.2

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit
Nom du produit: EnduroEco VE9

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit: Produits de nettoyage des surfaces ouvertes (Open Plant Cleaning).
Agent détartrant.
Destiné exclusivement à l'usage industriel..

Utilisations déconseillées: Les usages autres que ceux identifiés ne sont pas recommandés.

SWED - Description de l'exposition sectorielle des travailleurs:
AISE_SWED_IS_1_1
AISE_SWED_IS_8b_1
AISE_SWED_IS_4_1
AISE_SWED_IS_7_4
AISE_SWED_IS_7_5

UFI: YP31-80EE-A00U-X9VU

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Diversey Europe Operations BV, Maarssenbroeksedijk 2, 3542DN Utrecht, The Netherlands

Coordonnées
Diversey Belgique
Haachtsesteenweg 672, 1910 Kampenhout, Belgique, Tel: 016-617777
E-mail: msds.jd-BE@diversey.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence
Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité)
Centre Antipoisons Belgique: Tel: 070-245245
Centre Antipoisons Luxembourg: Tel: (+353) 8002 5500

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Skin Corr. 1B (H314)
Eye Dam. 1 (H318)
Aquatic Acute 1 (H400)
Aquatic Chronic 2 (H411)
Metal Corrosion 1 (H290)

2.2 Éléments d'étiquetage

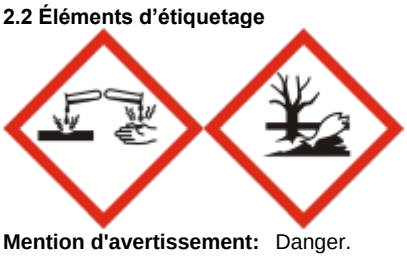

Mention d'avertissement: Danger.

Contient acide phosphorique (Phosphoric Acid), 2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol (PEG-2 Oleylamine), N-oxyde de N,N-diméthyl-tétradécylamine (Myristamine Oxide)

Mentions de danger :
H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H290 - Peut être corrosif pour les métaux.

Conseils de prudence:
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.
P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.3 Autres dangers
Pas d'autres dangers connus.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Ingrédient(s)	N° CE	N° CAS	Numéro REACH	Classification	Remarques	Pour cent en poids
acide phosphorique	231-633-2	7664-38-2	01-2119485924-24	Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Metal Corrosion 1 (H290)		30-50
propane-2-ol	200-661-7	67-63-0	01-2119457558-25	Flam. Liq. 2 (H225) STOT SE 3 (H336) Eye Irrit. 2 (H319)		3-10
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol	246-807-3	25307-17-9	01-2119510876-35	Skin Corr. 1B (H314) Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Acute 1 M=10 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)		3-10
xylènesulfonate de sodium	215-090-9 / 701-037-1	-	01-2119513350-56	Eye Irrit. 2 (H319)		1-3
N-oxyde de N,N-diméthyl-tétradécylamine	222-059-3	3332-27-2	01-2119949262-37	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 2 (H411)		1-3

Les limites de concentration spécifiques
acide phosphorique:
• Metal Corrosion 1 (H290) >= 25%
• Eye Dam. 1 (H318) >= 25% > Eye Irrit. 2 (H319) >= 10%
• Skin Corr. 1B (H314) >= 25% > Skin Irrit. 2 (H315) >= 10%

Limite(s) d'exposition au poste de travail, si disponible(s), sont énumérées dans le paragraphe 8.1.
ATE, si disponible(s), sont énumérées dans le section 11.
Pour le texte intégral des phrases H et EUH mentionnées dans cette section, voir section 16..

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales: En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Administrer de l'air frais. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche ni le bouche-à-nez. Utiliser un respirateur manuel de type Ambu Bag ou un respirateur automatisé.

Inhalation: Consulter un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau: Laver la peau avec beaucoup d'eau tiède, à faible débit pendant au moins 30 minutes. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contact avec les yeux: Maintenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux à l'eau tiède pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Ingestion: Rincer la bouche. Boire immédiatement un verre d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Garder tranquille. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Protection individuelle des secouristes: Tenir compte de l'équipement de protection individuelle comme indiqué dans le paragraphe 8.2.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation: Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.

Contact avec la peau: Provoque de graves brûlures.

Contact avec les yeux: Provoque des dégats sévères ou irréversibles.

Ingestion: L'ingestion peut conduire à un effet fortement caustique sur la bouche et la gorge avec un danger de perforation de l'oesophage ou de l'estomac.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Aucune information disponible sur les essais cliniques et le suivi médical. Si disponibles, les informations toxicologiques spécifiques des substances, peuvent être trouvées dans la section 11.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
Dioxide de carbone (CO2). Poudre sèche. Jet d'eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Pas de dangers particuliers connus.

5.3 Conseils aux pompiers
En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire et des vêtements appropriés incluants gants et protection du visage.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un vêtement de protection approprié. Porter des gants appropriés. Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Diluer avec une grande quantité d'eau. Ne pas laisser pénétrer dans les systèmes d'égouts, les eaux de surfaces ou les eaux souterraines. Ne doit pas pénétrer dans le sol. Informer les autorités compétentes dans le cas où le produit pur atteindrait les systèmes d'égouts, les eaux de surfaces ou souterraines ou le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide. Utiliser un agent neutralisant. Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, liants universels, sciure). Ne pas replacer les matières déversées dans leur récipient d'origine. Récupérer dans des récipients fermés et adaptés pour élimination.

6.4 Référence à d'autres sections
Pour les équipements de protection individuelle, voir la sous-section 8.2. Pour des informations concernant l'élimination, voir la section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Mesures visant à prévenir les incendies et explosions:
Pas de précautions spéciales requises.

Mesures à prendre pour la protection de l'environnement:
Pour les contrôles d'exposition liés à l'environnement, voir le paragraphe 8.2.

Conseils sur l'hygiène professionnelle générale:
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas mélanger avec d'autres produits sauf avis contraire de Diversey. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Voir section 8.2, Contrôles de l'exposition / protection individuelle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Stocker conformément aux réglementations locales et nationales. Stocker dans un récipient fermé. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
Pour les conditions a éviter, voir le paragraphe 10.4. Pour les matières incompatibles voir le paragraphe 10.5.

Seveso - Exigences du seuil minimal (tonnes): 100
Seveso - Exigences du seuil maximales (tonnes): 200

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Pas de conseils spécifiques disponibles pour l'utilisation finale.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle
Limites d'exposition professionnelle

Valeurs limites de l'air, si disponible:

Ingrédient(s)	Valeur(s) à long terme	Valeur(s) à court terme
acide phosphorique	1 mg/m³	2 mg/m³

propane-2-ol	200 ppm 500 mg/m³	400 ppm 1000 mg/m³

Valeurs limites biologiques, si disponible:

Procédures de surveillance recommandées, si disponible:

Limites d'exposition supplémentaires dans les conditions d'utilisation, si disponible:

valeurs de DNEL / DMEL et de PNEC

Exposition humaine

DNEL exposition par voie orale - Consommateur (mg/kg pc)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
acide phosphorique	-	-	-	-
propane-2-ol	-	-	-	26
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol	-	-	-	0.179
xylènesulfonate de sodium	-	-	-	3.8
N-oxyde de N,N-diméthyl-tétradécylamine	-	-	-	0.44

DNEL exposition cutanée - Travailleur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
acide phosphorique	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	-
propane-2-ol	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	888
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	0.25
xylènesulfonate de sodium	-	-	0.096 mg/cm² peau	136.25
N-oxyde de N,N-diméthyl-tétradécylamine	-	-	-	11

DNEL exposition cutanée - Consommateur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
acide phosphorique	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	-
propane-2-ol	Pas de données disponibles	-	-	319
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	0.179
xylènesulfonate de sodium	-	-	0.048 mg/cm² peau	68.1
N-oxyde de N,N-diméthyl-tétradécylamine	-	-	-	5.5

DNEL exposition par inhalation - Travailleur (mg/m³)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques
acide phosphorique	-	-	2.92	1
propane-2-ol	-	-	-	500
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol	-	-	-	1.76
xylènesulfonate de sodium	-	-	-	26.9
N-oxyde de N,N-diméthyl-tétradécylamine	-	-	-	6.2

DNEL exposition par inhalation - Consommateur (mg/m³)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
acide phosphorique	-	-	0.73	-
propane-2-ol	-	-	-	89
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol	-	-	-	0.621
xylènesulfonate de sodium	-	-	-	6.6
N-oxyde de N,N-diméthyl-tétradécylamine	-	-	-	1.53

Exposition de l'environnement

Exposition de l'environnement - PNEC

Ingrédient(s)	Eau de surface, fraîche (mg/l)	Eau de surface, marine (mg/l)	Intermittent (mg/l)	Station d'épuration (mg/l)
acide phosphorique	-	-	-	-
propane-2-ol	140.9	140.9	140.9	2251
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol	0.000214	0.0000214	0.00087	1.5
xylènesulfonate de sodium	0.23	0.023	2.3	100

N-oxyde de N,N-diméthyl-tétradécylamine	0.0335	0.00335	0.0335	24

Exposition de l'environnement - PNEC, continu

Ingrédient(s)	Sédiments, eau fraîche (mg/kg)	Sédiments, marine (mg/kg)	Sol (mg/kg)	Air (mg/m³)
acide phosphorique	-	-	-	-
propane-2-ol	552	552	28	-
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol	1.692	0.1692	5	-
xylènesulfonate de sodium	0.862	0.0862	0.037	-
N-oxyde de N,N-diméthyl-tétradécylamine	5.24	0.524	1.02	-

8.2 Contrôles de l'exposition

L'information suivante s'applique aux usages indiqués au paragraphe 1.2 de la Fiche de Données de Sécurité.
Si disponible, se référer à la fiche d'information produit pour les instructions d'application et de manipulation.
Les conditions normales d'utilisation sont supposés s'appliquer pour cette section.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation des pur produit:

Contrôles d'ingénierie appropriés: Si le produit est dilué en utilisant des systèmes de dosage spécifique sans risque d'éclaboussures ou de contact cutané direct, l'équipement de protection personnelle tel que décrits dans cette section n'est pas nécessaire.
Contrôles organisationnels appropriés: Évitez le contact direct et/ou les éclaboussures lorsque cela est possible. Former le personnel.

Scénarios d'utilisation REACH envisagés pour le produit non dilué :

	SWED - Description de l'exposition sectorielle des travailleurs	LCS	PROC	Durée (min)	ERC
Application automatique dans un système clos dédié	AISE_SWED_IS_1_1	IS	PROC 1	480	ERC4
Transfert et dilution automatiques	AISE_SWED_IS_8b_1	IS	PROC 8b	60	ERC4

Équipement de protection individuelle
Protection des yeux/du visage: Lunettes de sécurité ou masques protecteurs (EN 166). L'utilisation d'un écran facial complet ou un autre dispositif de protection du visage est fortement recommandé lors de la manipulation des emballages ouverts ou si des éclaboussures peuvent se produire.
Protection des mains: Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Vérifiez les instructions concernant la perméabilité et le délai, comme préconisé par le fournisseur des gants. Considérer les conditions spécifiques d'utilisation locale, tels que le risque d'éclaboussures, de coupures, temps de contact et température.
Gants indiqués pour un contact prolongé: Matière: caoutchouc butyle Temps de pénétration:> = 480 min Epaisseur du matériau:> = 0,7 mm
Gants indiqués pour la protection contre les éclaboussures: Matière: caoutchouc nitrile Temps de pénétration: ≥ 30 min Epaisseur du matériau: ≥ 0.4 mm
En concertation avec le fournisseur de gants de protection, un autre type offrant une protection semblable peut être choisi.
Protection du corps: Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation. Porter des vêtements résistant aux produits chimiques et des bottes si une exposition cutanée directe et/ou des éclaboussures peuvent se produire (EN 14605).
Protection respiratoire: Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

Contrôles de l'exposition de l'environnement: Ne devrait pas atteindre les égouts ou un fossé de drainage sous forme non diluée ou non neutralisée.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation du produit dilué :

Concentration maximale recommandée (%): 10

Contrôles d'ingénierie appropriés: Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale. S'assurer que l'équipement de mousse ne génèrent pas de particules respirables.
Contrôles organisationnels appropriés: Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation. Il est conseillé aux utilisateurs de se référer aux Limites d'exposition professionnelle nationales ou à toute autre grandeur équivalente, si disponible.

Scénarios d'utilisation REACH envisagés pour le produit dilué :

	SWED	LCS	PROC	Duration (min)	ERC
Application automatique dans un système dédié	AISE_SWED_IS_4_1	IS	PROC 4	480	ERC8a
Pulvérisation de mousse	AISE_SWED_IS_7_4	IS	PROC 7	480	ERC4

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Les lunettes de sécurité ou masques protecteurs (EN166) sont toujours recommandés pour les applications "mousse".

Protection des mains: Des gants de protection résitants aux produits chimiques (EN374) sont toujours recommandés pour les applications "mousse". Vérifiez les instructions concernant la perméabilité et le délai, comme préconisé par le fournisseur des gants. Considérer les conditions spécifiques d'utilisation locale, tels que le risque d'éclaboussures, de coupures, temps de contact et température.
Gants indiqués pour un contact prolongé: Matière: caoutchouc butyle Temps de pénétration:> = 480 min Epaisseur du matériau:> = 0,7 mm
En concertation avec le fournisseur de gants de protection, un autre type offrant une protection semblable peut être choisi.

Protection du corps: Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

Protection respiratoire: Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

Contrôle de l'exposition de l'environnement: Ne devrait pas atteindre les égouts ou un fossé de drainage sous forme non diluée.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
L'information de cette section concerne le produit sauf si il est spécifié qu'il s'agit des données de la substance

	Méthode / remarque
État physique: Liquide	
Couleur: Limpide , Pâle , depuis Jaune à Rose	
Odeur: Produit caractéristique	
Seuil olfactif: Non applicable	
Point de fusion/point de gel (°C) Non déterminé	Non approprié pour la classification de ce produit
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C) Non déterminé	Voir les données sur la substance

Données de la substance, point d'ébullition

Ingrédient(s)	Valeur (°C)	Méthode	Pression atmosphèrique (hPa)
acide phosphorique	158	Méthode non fournie	1013
propane-2-ol	82	Méthode non fournie	1013
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol	> 300	Méthode non fournie	
xylènesulfonate de sodium	> 100	Méthode non fournie	
N-oxyde de N,N-diméthyl-tétradécylamine	100	Méthode non fournie	

	Méthode / remarque
Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable aux liquides	
Inflammabilité (liquide): Non inflammable.	
Point d'éclair (°C): ≈ 41 °C	coupelle fermée
Supporte la combustion: Le produit n'entretient pas la combustion *(Manuel des Tests et Critères de l'ONU, section 32, L.2)*	Manuel des Tests et Critères de l'ONU, section 32, L.2
Limites supérieure et inférieure d'inflammabilité/d'explosivité (%): Non déterminé	Voir les données sur la substance

Données de la substance, limites d'inflammabilité ou d'explosivité, si disponible:

Ingrédient(s)	Limite inférieure (% vol)	Limite supérieure (% vol)
propane-2-ol	2	13

	Méthode / remarque
Température d'auto-inflammabilité: Non déterminé	
Température de décomposition: Non applicable.	
pH < 2 pur	ISO 4316
pH dilué: < 2 (10 %)	ISO 4316
Viscosité cinématique: Non déterminé	
Solubilité dans/miscibilité avec Eau: Complètement miscible	

Données de la substance, solubilité dans l'eau

Ingrédient(s)	Valeur (g/l)	Méthode	Température (°C)
acide phosphorique	Soluble		
propane-2-ol	Soluble	Méthode non fournie	
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol	Insoluble		
xylènesulfonate de sodium	664	Méthode non fournie	
N-oxyde de N,N-diméthyl-tétradécylamine	Soluble		

Données de la substance, coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) : voir sous-section 12.3

	Méthode / remarque
Pression de vapeur: Non déterminé	Voir les données sur la substance

Données de la substance, pression de vapeur

Ingrédient(s)	Valeur (Pa)	Méthode	Température (°C)
acide phosphorique	4	Méthode non fournie	20
propane-2-ol	4200	Méthode non fournie	20
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol	0.00073	Méthode non fournie	20
xylènesulfonate de sodium	Non applicable		
N-oxyde de N,N-diméthyl-tétradécylamine	230	Méthode non fournie	25

	Méthode / remarque
Densité relative: ≈ 1.20 (20 °C)	OECD 109 (EU A.3)
Densité de vapeur: Pas de données disponibles.	Non approprié pour la classification de ce produit
Caractéristiques des particules: Pas de données disponibles.	Non applicable aux liquides.

9.2 Autres informations
9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique
Propriétés explosives: Non-explosif. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Propriétés comburantes: Non comburant.
Corrosion vis à vis des métaux: Corrosif(ve) — Pertinence de la preuve

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité
Réserve acide: ≈ -2.1 (g NaOH / 100g; pH=4)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Pas de risques de réactivité connus dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2 Stabilité chimique
Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.4 Conditions à éviter
Aucune donnée connue dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.5 Matières incompatibles
Peut être corrosif pour les métaux. Réagit avec les alcalins. Conserver à l'écart des produits contenant des agents de blanchiment chlorés ou des sulphites.

10.6 Produits de décomposition dangereux
Pas connu en cas d'usage et de stockage dans des conditions normales.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Données sur le mélange:.

ATE(s) pertinentes, calculées:
ATE - Voie orale (mg/kg): >2000

Données sur la substance, le cas échéant et si disponible, sont énumérées ci-dessous:.

Toxicité aiguë
Toxicité aiguë par voie orale

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)	ATE (mg/kg)
acide phosphorique	LD_{50}	> 300-5000	Rat	OECD 423 (EU B.1 tris)		Non établie
propane-2-ol	LD_{50}	5840	Rat	OECD 401 (EU B.1)		Non établie
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol	LD_{50}	> 300 - 2000	Rat	OECD 401 (EU B.1)		15000
xylènesulfonate de sodium	LD_{50}	> 7200	Rat	OECD 401 (EU B.1)		Non établie

N-oxyde de N,N-diméthyl-tétradécylamine	LD_{50}	> 300-2000	Rat	OECD 401 (EU B.1)		42000

Toxicité aiguë par voie cutanée

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)	ATE (mg/kg)
acide phosphorique	LD_{50}	2740	Lapin	Méthode non fournie		Non établie
propane-2-ol	LD_{50}	> 2000	Lapin	Méthode non fournie		Non établie
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol		Pas de données disponibles				Non établie
xylènesulfonate de sodium	LD_{50}	> 2000	Lapin	OECD 402 (EU B.3)		Non établie
N-oxyde de N,N-diméthyl-tétradécylamine		Pas de données disponibles				Non établie

Toxicité d'inhalation aiguë

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
acide phosphorique	LC_{50}	850	Rat	Méthode non fournie	2
propane-2-ol	LC_{50}	> 25 (vapeur)	Rat	OECD 403 (EU B.2)	6
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol		Pas de données disponibles			
xylènesulfonate de sodium	LC_{0}	> 6.41 (brouillard) Pas de mortalité observée	Rat	OECD 403 (EU B.2)	4
N-oxyde de N,N-diméthyl-tétradécylamine		Pas de données disponibles			

Toxicité d'inhalation aiguë, continu

Ingrédient(s)	ATE - inhalation, poussières (mg/l)	ATE - inhalation, brouillard (mg/l)	ATE - inhalation, vapeurs (mg/l)	ATE - inhalation, gaz (mg/l)
acide phosphorique	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie
propane-2-ol	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie
xylènesulfonate de sodium	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie
N-oxyde de N,N-diméthyl-tétradécylamine	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie

Irritation et corrosivité

Irritation de la peau et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
acide phosphorique	Corrosif(ve)	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	
propane-2-ol	Non irritant	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol	Corrosif(ve)	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	
xylènesulfonate de sodium	Faiblement irritant	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	
N-oxyde de N,N-diméthyl-tétradécylamine	Irritant	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	

Irritation occulaire et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
acide phosphorique	Lésion sévère	Lapin	Méthode non fournie	
propane-2-ol	Irritant	Lapin	OECD 405 (EU B.5)	
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol	Pas de données disponibles			
xylènesulfonate de sodium	Irritant	Lapin	OECD 405 (EU B.5)	
N-oxyde de N,N-diméthyl-tétradécylamine	Lésion sévère	Lapin	OECD 405 (EU B.5)	

Irritation des voies respiratoires et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
acide phosphorique	Pas de données disponibles			
propane-2-ol	Pas de données disponibles			
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol	Pas de données disponibles			
xylènesulfonate de sodium	Pas de données			

	disponibles			
N-oxyde de N,N-diméthyl-tétradécylamine	Pas de données disponibles			

Sensibilisation

Sensibilisation par contact avec la peau

Ingrédient(s)	Résultat	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
acide phosphorique	non sensibilisant	Humain	Expérience chez l'homme	
propane-2-ol	non sensibilisant	Cochon de guinée	OECD 406 (EU B.6) / Buehler test	
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol	non sensibilisant	Cochon de guinée	OECD 406 (EU B.6) / GPMT	
xylènesulfonate de sodium	non sensibilisant	Cochon de guinée	OECD 406 (EU B.6) / GPMT	
N-oxyde de N,N-diméthyl-tétradécylamine	Pas de données disponibles			

Sensibilisation par inhalation

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
acide phosphorique	Pas de données disponibles			
propane-2-ol	Pas de données disponibles			
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol	Pas de données disponibles			
xylènesulfonate de sodium	Pas de données disponibles			
N-oxyde de N,N-diméthyl-tétradécylamine	Pas de données disponibles			

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité

Ingrédient(s)	Résultats (in-vitro)	Méthode (in-vitro)	Résultat (in-vivo)	Méthode (in-vivo)
acide phosphorique	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 471 (EU B.12/13) OECD 473 OECD 476 (Mouse lymphoma)	Pas de données disponibles	
propane-2-ol	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs Aucune preuve de génotoxicité, résultats des tests négatifs	OECD 471 (EU B.12/13)	Aucune preuve de génotoxicité, résultats des tests négatifs	OECD 474 (EU B.12)
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol	Aucune preuve de génotoxicité, résultats des tests négatifs	OECD 471 (EU B.12/13) OECD 473 OECD 476	Aucune preuve de mutagénicité	Pertinence de la preuve
xylènesulfonate de sodium	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 473	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 474 (EU B.12)
N-oxyde de N,N-diméthyl-tétradécylamine	Pas de données disponibles		Pas de données disponibles	

Cancérogénicité

Ingrédient(s)	Effets
acide phosphorique	Pas de données disponibles
propane-2-ol	Pas de preuves de cancérogénicité, résultats des tests négatifs
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol	Pas de preuves de cancérogénicité, force probante des données
xylènesulfonate de sodium	Pas de preuves de cancérogénicité, résultats des tests négatifs
N-oxyde de N,N-diméthyl-tétradécylamine	Pas de données disponibles

Toxicité pour la reproduction

Ingrédient(s)	Critère	Effet spécifique	Valeur (mg/kg poids corporel/jour)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Remarques et autres effets rapportés
acide phosphorique	NOAEL	Toxicité pour le développement	410	Rat	OECD 422, oral	10 jour(s)	Aucune preuve de toxicité pour la reproduction Aucune preuve de toxicité pour le développement
propane-2-ol			Pas de données disponibles				
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol			-				Aucune preuve de toxicité pour la reproduction
xylènesulfonate de sodium	NOAEL	Effets tératogènes	> 936	Rat	Pas de tests selon les		

					lignes directrices		
N-oxyde de N,N-diméthyl-tétradécylamine			Pas de données disponibles				

Toxicité par administration répétée

Toxicité orale subaiguë ou subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
acide phosphorique	NOAEL	250	Rat	OECD 422, oral		
propane-2-ol		Pas de données disponibles				
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol		Pas de données disponibles				
xylènesulfonate de sodium	NOAEL	763 - 3534	Rat	OECD 408 (EU B.26)	90	
N-oxyde de N,N-diméthyl-tétradécylamine		Pas de données disponibles				

toxicité dermale subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
acide phosphorique		Pas de données disponibles				
propane-2-ol		Pas de données disponibles				
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol		Pas de données disponibles				
xylènesulfonate de sodium	NOAEL	> 440		OECD 411 (EU B.28)	90	
N-oxyde de N,N-diméthyl-tétradécylamine		Pas de données disponibles				

toxicité par inhalation subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
acide phosphorique		Pas de données disponibles				
propane-2-ol		Pas de données disponibles				
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol		Pas de données disponibles				
xylènesulfonate de sodium		Pas de données disponibles				
N-oxyde de N,N-diméthyl-tétradécylamine		Pas de données disponibles				

Toxicité chronique

Ingrédient(s)	Voie d'exposition	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints	Remarque
acide phosphorique			Pas de données disponibles					
propane-2-ol			Pas de données disponibles					
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol			Pas de données disponibles					
xylènesulfonate de sodium	Oral(e)		Pas de données	Rat	OECD 453 (EU B.33)	24 mois	Pas d'effets indésirables observés	

			disponibles					
N-oxyde de N,N-diméthyl-tétradécyl amine			Pas de données disponibles					

STOT-exposition unique

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
acide phosphorique	Pas de données disponibles
propane-2-ol	Système nerveux central
2,2'-(octadec-9-enylimino)bisèthanol	Pas de données disponibles
xylènesulfonate de sodium	Pas de données disponibles
N-oxyde de N,N-diméthyl-tétradécylamine	Pas de données disponibles

STOT-exposition répétée

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
acide phosphorique	Pas de données disponibles
propane-2-ol	Pas de données disponibles
2,2'-(octadec-9-enylimino)bisèthanol	Pas de données disponibles
xylènesulfonate de sodium	Pas de données disponibles
N-oxyde de N,N-diméthyl-tétradécylamine	Pas de données disponibles

Risque d'aspiration
Les substances ayant un risque d'aspiration (H304), le cas échéant, sont énumérées à la section 3.

Effets et symptômes potentiellement néfastes pour la santé
Le cas échéant, les effets et symptômes liés au produit sont énumérés au paragraphe 4.2.

11.2 Informations sur les autres dangers
11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien
Propriétés perturbant le système endocrinien - Résultats pour l'humain, si disponible:

11.2.2 Autres informations
Aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

Données sur les substances, le cas échéant et si disponibles, sont énumérées ci-dessous:

Toxicité aquatique à court terme
Toxicité aquatique à court terme - poisson

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
acide phosphorique	LC_{50}	138	*Gambusia affinis*	Méthode non communiquée	96
propane-2-ol	LC_{50}	> 100	*Pimephales promelas*	Méthode non communiquée	48
2,2'-(octadec-9-enylimino)bisèthanol	LC_{50}	> 0.1 - 1	*Poisson*	OECD 203 (EU C.1)	96
xylènesulfonate de sodium	LC_{50}	> 1000	*Poisson*	EPA-OPPTS 850.1075	96
N-oxyde de N,N-diméthyl-tétradécylamine	LC_{50}	1-10	*Brachydanio rerio*	OECD 203 (EU C.1)	96

Toxicité aquatique à court terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
acide phosphorique	EC_{50}	> 100	*Daphnia magna Straus*	OECD 202 (EU C.2)	48
propane-2-ol	EC_{50}	> 100	*Daphnia magna Straus*	Méthode non communiquée	48
2,2'-(octadec-9-enylimino)bisèthanol	EC_{50}	> 0.1 - 1	*Daphnie*	OECD 202 (EU C.2)	48
xylènesulfonate de sodium	EC_{50}	> 1000	*Daphnie*	EPA-OPPTS 850.1010	48
N-oxyde de N,N-diméthyl-tétradécylamine	EC_{50}	> 1-10	*Daphnia magna Straus*	OECD 202 (EU C.2)	48

Toxicité aquatique à court terme - Algues

Ingrédient(s)	Critère	Valeur	Espèces	Méthode	Durée

		(mg/l)			d'expositio n (h)
acide phosphorique	EC_{50}	> 100	*Desmodesmus subspicatus*	OECD 201 (EU C.3)	72
propane-2-ol	EC_{50}	> 100	*Scenedesmus quadricauda*	Méthode non communiquée	72
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol	EC_{50}	> 0.01 - 0.1	*Pseudokirchner iella subcapitata*	OECD 201 (EU C.3)	72
xylènesulfonate de sodium	EC_{50}	> 230	*Non déterminé*	EPA OPPTS 850.5400	96
N-oxyde de N,N-diméthyl-tétradécylamine	EC_{50}	0.47	*Pseudokirchner iella subcapitata*	OECD 201 (EU C.3) Par extrapolation	72

Toxicité aquatique à court terme - espèces marines

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'expositio n (jours)
acide phosphorique		Pas de données disponibles			
propane-2-ol		Pas de données disponibles			
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol		Pas de données disponibles			
xylènesulfonate de sodium		Pas de données disponibles			
N-oxyde de N,N-diméthyl-tétradécylamine		Pas de données disponibles			

Impact sur les stations d'épuration - toxicité vis-à-vis des bactéries

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Inoculum	Méthode	Durée d'expositio n
acide phosphorique	EC_{50}	270	*Boues activées*	Méthode non communiquée	
propane-2-ol	EC_{50}	> 1000	*Boues activées*	Méthode non communiquée	
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol		Pas de données disponibles			
xylènesulfonate de sodium	$E_r C_{50}$	> 1000	*Boues activées*	OECD 209	3 heure(s)
N-oxyde de N,N-diméthyl-tétradécylamine	EC_{50}	56	*Pseudomonas*	DIN 38412 / Part 8 Par extrapolation	

Toxicité aquatique à long terme

Toxicité aquatique à long terme - poissons

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'expositio n	Effets observés
acide phosphorique		Pas de données disponibles				
propane-2-ol		Pas de données disponibles				
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol		Pas de données disponibles				
xylènesulfonate de sodium		Pas de données disponibles				
N-oxyde de N,N-diméthyl-tétradécylamine		Pas de données disponibles				

Toxicité aquatique à long terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'expositio n	Effets observés
acide phosphorique		Pas de données disponibles				
propane-2-ol		Pas de données				

		disponibles				
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol	EC_{10}	> 0.001-0.01	*Daphnia magna*	OECD 211	21 jour(s)	
xylènesulfonate de sodium		Pas de données disponibles				
N-oxyde de N,N-diméthyl-tétradécylamine		Pas de données disponibles				

Toxicité aquatique vis-à-vis d'autres organismes benthiques y compris les organismes vivant dans les sédiments, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sediment)	Espèces	Méthode	Durée d'expositio n (jours)	Effets observés
acide phosphorique		Pas de données disponibles				
propane-2-ol		Pas de données disponibles				
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol		Pas de données disponibles				
xylènesulfonate de sodium		Pas de données disponibles				
N-oxyde de N,N-diméthyl-tétradécylamine		Pas de données disponibles				

Toxicité terrestre
Toxicité terrestre - vers de terre, si disponible:

Toxicité terrestre - plantes, si disponible:

Toxicité terrestre - oiseaux, si disponible:

Toxicité terrestre - insectes bénéfiques, si disponible:

Toxicité terrestre - bactéries du sol, si disponible:

12.2 Persistance et dégradabilité
Dégradation abiotique
Dégradation abiotique - photodégradation dans l'air, si disponible:

Dégradation abiotique - hydrolyse, si disponible:

Dégradation abiotique - autres processus, si disponible:

Biodégradation
Biodégradabilité facile - conditions aérobiques

Ingrédient(s)	Inoculum	Méthode analytique	DT_{50}	Méthode	Evaluation
acide phosphorique					Non applicable (substance inorganique)
propane-2-ol			95 % en 21 jours(s)	OECD 301E	Facilement biodégradable
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol		Appauvrissement en oxygène	> 60%	OECD 301D	Facilement biodégradable
xylènesulfonate de sodium	Boues activées, aérobie	CO_2 production	99.8 % en 28 jours(s)	OECD 301B	Facilement biodégradable
N-oxyde de N,N-diméthyl-tétradécylamine	Boues activées, aérobie	CO_2 production	> 60 % en 28 jours(s)	OECD 301B	Facilement biodégradable

Facilement biodégradable - conditions anaérobie et marine, si disponible:

Dégradation dans les compartiments pertinents de l'environnement, si disponible:

12.3 Potentiel de bioaccumulation
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

Ingrédient(s)	Valeur	Méthode	Evaluation	Remarque
acide phosphorique	Pas de données		Pas de bioaccumulation prévue	

	disponibles			
propane-2-ol	0.05	OECD 107	Pas de bioaccumulation prévue	
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol	3.4	Méthode non communiquée	Pas de bioaccumulation prévue	
xylènesulfonate de sodium	-3.12	Méthode non communiquée	Pas de bioaccumulation prévue	
N-oxyde de N,N-diméthyl-tétradécylamine	Pas de données disponibles		Pas de bioaccumulation prévue	

Facteur de bioconcentration (FBC)

Ingrédient(s)	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation	Remarque
acide phosphorique	Pas de données disponibles			Pas de bioaccumulation prévue	
propane-2-ol	Pas de données disponibles				
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol	Pas de données disponibles				
xylènesulfonate de sodium	Pas de données disponibles				
N-oxyde de N,N-diméthyl-tétradécylamine	Pas de données disponibles				

12.4 Mobilité dans le sol

Adsorption/désorption dans le sol ou les sédiments

Ingrédient(s)	Coéfficient d'adsorption Log Koc	Coefficient de désorption Log Koc(des)	Méthode	Type de sol/ sédiments	Evaluation
acide phosphorique	Pas de données disponibles				Potentiel de mobilité dans le sol, soluble dans l'eau
propane-2-ol	Pas de données disponibles				Potentiel de mobilité dans le sol, soluble dans l'eau
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol	Pas de données disponibles				
xylènesulfonate de sodium	Pas de données disponibles				
N-oxyde de N,N-diméthyl-tétradécylamine	Pas de données disponibles				

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances répondant aux critères PBT / vPvB, le cas échéant, sont énumérées à l'article 3.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien - Effets sur l'environnement, si disponible:

12.7 Autres effets néfates

Pas d'effets néfastes connus.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés: Les produits concentrés ou les emballages contaminés doivent êtres éliminés par un organisme agréé ou conformément au permis d'exploitation du site. Le rejet de déchets dans les égouts est déconseillé. L'emballage nettoyé est destiné à la récupération ou au recyclage, en conformité avec la législation locale.

Le code européen des déchets: 20 01 14* - acides.

Emballages vides

Recommandation: Suivre la législation nationale ou locale en vigueur.

Produits de nettoyage appropriés: De l'eau, si nécessaire avec un agent nettoyant.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID), Transport maritime (IMDG), Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro ONU: 1760
14.2 Nom d'expédition des Nations unies
Liquide corrosif, n.s.a. (alkyl amine éthoxylé , acide phosphorique)
Corrosive liquid, n.o.s. (alkyl amine ethoxylate , phosphoric acid)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:
Classe de danger pour le transport (et risques subsidiaires): 8
14.4 Groupe d'emballage: III
14.5 Dangers pour l'environnement:
Dangereux pour l'environnement: Oui
Polluant marin: Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun à notre connaissance.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: Le produit n'est pas transporté dans des cargaisons en vrac.

Autres informations applicables:
ADR
Code de classification: C9
Code de restriction en tunnels: E
Numéro d'identification du danger 80
IMO/IMDG
No EMS: F-A, S-B

Le produit a été classé, étiqueté et emballé conformément aux prescriptions de l'ADR et aux dispositions du Code IMDG
La législation sur le transport contient des prescriptions particulières pour certaines classes de produits dangereux emballés en quantités limitées.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementation sécurité, santé et environnement / législation particulière à la substance ou mélange

Règlements UE:
• Règlement (CE) n° 1907/2006 - REACH
• Règlement (CE) n° 1272/2008 - CLP
• Règlement (CE) n° 648/2004 - règlement relatif aux détergents
• les substances identifiées comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605

Autorisations ou restrictions (Règlement (CE) No 1907/2006, Titre VII et Titre VIII, respectivement): Non applicable.

Ingrédients selon le Règlement Détergents CE 648/2004
agents de surface non ioniques, agents de surface anioniques, phosphonates < 5 %

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Seveso - Classification: E1 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité aiguë 1 ou toxicité chronique 1

15.2 Evaluation de la sécurité chimique
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée sur le mélange

SECTION 16: Autres informations

Les informations de ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Code SDS: MS1001203 **Version:** 04.2 **Révision:** 2021-03-07

Raison de la révision:
Le format général est modifié conformément à l'Amendement 2020/878, annexe II du Règlement (CE) № 1907/2006, Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s):, 9, 10

Procédure de classification
La classification du mélange est en général basée sur les méthodes de calcul à l'aide de données sur les substances, conformément au Règlement (CE) N°1272/2008. Si, pour certains produits les données de classification sur le mélange sont disponibles, par exemple les principes d'extrapolation ou les poids de la preuve de l'évidence, elles peuvent être utilisées pour la classification, cela sera indiqué dans les Fiches de Données de Sécurité. Voir la section 9 pour les propriétés physiques et chimiques, la section 11 pour l'information toxicologique et

la section 12 pour toute information écologique.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées à l'article 3:
• H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
• H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
• H302 - Nocif en cas d'ingestion.
• H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
• H315 - Provoque une irritation cutanée.
• H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
• H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
• H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
• H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
• H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
• H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes:
• AISE - L'Association Internationale de la Savonnerie, Détergents et Produits d'Entretien
• ATE - Estimation de la Toxicité Aiguë
• DNEL - Dose dérivée sans effet
• CE50 - concentration efficace, 50%
• ERC - Catégories de rejet dans l'environnement
• EUH - Déclaration de danger spécifique CLP
• CL50 - concentration létale, 50%
• LCS - Étape du cycle de vie
• DL50 - dose létale, 50%
• DSENO - Dose sans effet nocif observé
• DSEO - Dose sans effet observé
• OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques
• PBT - Persistant, Bioaccumulable, Toxique pour l'environnement
• PNEC - Concentration Prévisible Sans Effet
• PROC - Catégories de processus
• Numéro REACH - Numéro d'enregistrement REACH, sans la partie spécifique fournisseur
• vPvB - très Persistantes et très Bioaccumulables

Fin de la Fiche de Données de Sécurité